

## **Réunion du conseil municipal du 12 septembre 2022**

### **Compte rendu intégral et délibérations**

---

Le conseil municipal de la commune de Commana s'est réuni le 12 septembre 2022 à 20 heures, à la salle des fêtes, sous la présidence de Philippe GUEGUEN, Maire.  
Etaient présents, les conseillers municipaux en exercice :

Mme Patricia QUERE – M. David QUEINNEC - Mme Fanny SAINT GEORGES– M. Denis GODEC - M. Kevin LOISEL – M. Marcel LAVIEC – Mme Jennet LEYDET – M. Benoît BARANTAL– Mme Magali DA ROSA COELHO – M. Yvan LEDEME

Absents excusés :

Mme Nathalie CORLOUER qui avait donné pouvoir à M. Yvan LEDEME  
Mme Florence LE MER, qui avait donné pouvoir à M. David QUEINNEC ;  
Absents : Mme Valérie POULIQUEN – M. Ludovic LE BRAS.

Date de la convocation le 08/09/2022.

Secrétaire de séance : Mme Patricia QUERE.

#### **A l'ordre du jour :**

- Bâtiments municipaux : ancienne mairie :
    - Dénomination du bâtiment.
    - Modalités et tarifs de location.
  - Demande de subvention Finistère 2030.
  - Vente de terrain ZAE Ty Douar.
  - DM budgétaire pour le programme 0133 – Hameau Léger.
  - Délaissé communal – Kervéroux.
  - Questions diverses et informations.
- 

#### **Délibération n°2022 – 35 : Bâtiments municipaux : ancienne mairie**

##### **Dénomination du bâtiment**

M. le Maire propose de nommer ce bâtiment « Maison de Soins »

A l'unanimité le conseil municipal dénomme ce bâtiment « *Maison de soins* »

#### **Délibération n°2022 – 36 : Bâtiments municipaux : ancienne mairie**

##### **Modalités et tarifs de location**

Mme Jennet Leydet, conseillère municipale intéressée se retire de la salle et ne prend pas part aux discussions, ni au vote.

M. le Maire propose les tarifs mensuels suivants :

- 300 euros pour chaque orthophoniste
- 200 euros pour le cabinet infirmier
- 80 euros pour le cabinet de massage

Comme convenu lors du conseil municipal du 11 juillet 2022, la rédaction du bail sera effectuée chez Maître Matthieu PRIGENT, notaire à Landivisiau. La date du début de la location est fixée au 1<sup>er</sup> août 2022. Le paiement des loyers se fera de façon trimestrielle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités et tarifs mentionnés ci-dessus.

### **Délibération n°2022 – 37 : Demande de subvention : Finistere 2030**

*Demande de subvention pour des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie, au titre du pacte Finistère 2030 – Volet 2*

Par un courrier daté du 11 mai 2022, le Département informait M. le Maire qu'une subvention d'investissement était attribuée à la COMMUNE DE COMMANA pour des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie, pour un montant de 17 000,00 €

En complément et à la suite de la signature du Pacte Finistère 2030 sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, en date du 05 juillet 2022, le Département a retenu **le projet la réhabilitation de l'ancienne mairie au titre du Volet 2** (aide aux projets structurants des communes et des EPCI) et invite la commune à déposer une demande de subvention.

M. David QUEINNEC, adjoint aux finances présente le plan de financement de ce programme ainsi que l'estimatif des travaux ci-dessous :

#### **Plan de financement**

<b><u>Subventions sollicitées :</u></b>	<b>Montant en €</b>
• Etat au titre du DSIL 2022 <i>Soit 20.14% de 99 500€</i>	20 000,00€
• Département au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 <i>Soit 17.12% de 99 500€</i>	17 000,00€
• Département au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2 <i>Soit 20.14% de 99 500€</i>	20 000,00€
<b><u>Total des subventions sollicitées</u></b> <i>soit 57.4%</i>	<b>57 000,00€</b>
<b><u>Autofinancement et emprunt</u></b> <i>soit 42.6%</i>	42 300,00€
<b>Total général de l'opération HT:</b>	<b>99 300,00€</b>
TVA 20%	19 860,00€
<b>Total général de l'opération TTC:</b>	<b>119 160,00€</b>

#### **Estimatif des travaux**

<b><u>Travaux</u></b>	<b><u>Coût HT en €</u></b>
Etudes	4 000,00 €
Plomberie et Création de toilettes PMR	7 200,00 €

Remplacement de menuiseries intérieures et isolation phonique - cloisons	27 000,00 €
Carrelage et revêtement de sol	16 100,00 €
Peinture - Ravalement et étanchéité – traitement d’humidité	33 000,00 €
Refonte du réseau électrique, téléphonique et informatique	12 000,00 €
<b>Total HT</b>	<b>99 300,00 €</b>
TVA 20%	19 860,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>119 160,00 €</b>

Il est demandé au conseil municipal de valider le plan de financement et de solliciter les subventions conformément au plan de financement mentionné supra.

A l’unanimité le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise la sollicitation des subventions.

### **Délibération n°2022 – 38 : vente de terrains ZAE de Ty Douar.**

M. le Maire informe le conseil municipal que la SAS Linicole de Bretagne représentée par M.LETUR Guillaume souhaite acquérir deux parcelles situées sur la zone artisanale de Ty Douar, à savoir :

Section A 1448 pour une superficie de 4 973 m<sup>2</sup>

Section A 1426 pour une superficie de 4 374 m<sup>2</sup>

Soit une surface totale de 9 347 m<sup>2</sup>.

Afin de favoriser l’installation d’une nouvelle entreprise avec création d’emplois sur le territoire qui peut aboutir sur des emplois, M. le Maire propose au conseil de vendre **0.30 euros le m<sup>2</sup>** soit un montant de 2 804.10 €

A l’unanimité, le conseil municipal donne son accord sur la vente de ces terrains au prix de 0.30 € le m<sup>2</sup>.

### **Délibération n°2022 – 39 : DM budgétaire n°1 / Programme Hameau Léger.**

Dans le cadre de France 2030 et du 4ème Programme d’investissements d’avenir (PIA), le Ministère du Logement, le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le Secrétariat général pour l’investissement et la Banque des Territoires, en partenariat avec l’Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour les projets situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain, ont lancé en mai 2021 l’appel à manifestation d’intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable », la commune de Commana a été retenue pour le projet « de hameaux légers pour des territoires plus sobres, résilients et inclusifs ».

Une convention de subvention a été signée entre la commune de Commana et la Banque des Territoires pour le financement de la phase d’incubation du « Démonstrateur de la Ville Durable ».

Celle-ci porte sur un soutien financier pour mener les études complémentaires nécessaires à la réalisation des innovations incluses dans le projet.

Afin de réaliser le projet démonstrateur de Commana, un consortium d'acteurs a été mis en place, composé de la commune de Commana, de l'association Hameaux Légers et du Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Un accord de consortium régit les modalités d'interactions entre ces acteurs et prévoit que les investissements dédiés aux actions de recherche et développement seront répartis à 50% entre les parties, la subvention de la Banque des Territoires couvrant à 100% la part communale.

Le coût prévisionnel de l'opération se monte 781 820 €, dont 390 910 € à la charge du Cérema et d'Hameau Léger et 390 910€ financés, à 100 %, par le versement d'une subvention de la Banque des Territoires.

Il est proposé au conseil municipal de prendre une décision modificative (n°1) de budget à savoir :

**Programme Hameau Léger - 0133**

COMPTE 2031 - 0133 : 250 910 € (études)

COMPTE 2313- 0133 : 140 000 € (travaux)

DEPENSES **390 910 €**

COMPTE 1348 -0133 : 390 910 € (subvention de la banque des territoires)

RECETTES **390 910 €**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative. (12 voix pour, 1 abstention)

**Délibération n°2022 – 40 : délaissé communal : kervéroux.**

Demande d'acquisition d'un délaissé situé à Kervéroux

Par courrier du 16 août 2022, un administré émet le souhait d'acquérir un délaissé de voirie situé devant sa propriété et sur le côté pour une surface de 325 m<sup>2</sup> environ, en vue d'une mise aux normes de son assainissement. Il s'engage à prendre en charge les frais liés à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la vente de ce délaissé au prix de 3 € le m<sup>2</sup> (cf délibération du 2018\_32 fixant une grille tarifaire concernant la cession de délaissés)
- dit que les frais seront entièrement supportés par le demandeur

**Questions diverses et informations**

- Invitation le 16 septembre à 18h30 en Mairie pour la remise d'un tableau offert par un membre *Arrée Rural Sketchers*.

- Les journées du patrimoine les 17 et 18 septembre : Visite de l'enclos et visite du manoir du Bois de la Roche.

- Plan d'action/ incendies des Monts d'Arrée :  
Accord pour la rénovation au bord de l'Elorn.

- Marché du terroir du 17 septembre
- 40 ans du Centre Nautique de l'Arrée (CNA) le 17 septembre
- Fête du Lin du 24 septembre
- Carrefour des communes les 6 et 7 octobre
- SDEF : Rapport disponible en Mairie

M. le Maire rend compte des recrutements de personnels administratifs au secrétariat de mairie :

- La personne chargée de l'agence postale et des affaires financières a pris ses fonctions le 5 septembre 2022
- Celle chargée de l'accueil et de l'urbanisme prendra ses fonctions le 17 septembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 21 heures 05 minutes.

## Réunion du conseil municipal du 12 septembre 2022

### Table des Matières

#### Contenu

Délibération n°2022 – 35 : Bâtiments municipaux : ancienne mairie .....	1
Délibération n°2022 – 36 : Bâtiments municipaux : ancienne mairie .....	1
Délibération n°2022 – 37 : Demande de subvention : Finistere 2030.....	2
Délibération n°2022 – 38 : vente de terrains ZAE de Ty Douar. ....	3
Délibération n°2022 – 39 : DM budgétaire n°1 / Programme Hameau Léger. ....	3
Délibération n°2022 – 40 : délaissé communal : kervéroux.....	4
Questions diverses et informations.....	4

## Réunion du conseil municipal du 12 septembre 2022

### Signature des conseillers municipaux

Philippe GUEGUEN	
Patricia QUÉRÉ	
David QUEINNEC	
Fanny SAINT-GEORGES	
Marcel LAVIEC	
Denis GODEC	
Nathalie CORLOUER	Absente : Pouvoir à Yvan LEDEME
Jennet LEYDET	
Kévin LOISEL	
Florence LE MER	Absente : Pouvoir à David QUEINNEC
Benoît BARANTAL	
Valérie POULIQUEN	Absente
Ludovic LE BRAS	Absent
Yvan LEDEMÉ	
Magali DA ROSA COELHO	